

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	14	1	15

Date de la convocation  
**5 septembre 2025**

**Séance du 11 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le onze du mois de septembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Excusée : Myriam FANGET (pouvoir à Thierry DUPUIS),

Absent : Christophe MEURENAND.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

N° de l'acte : **DEL.2025.09.11.10**

**OBJET** : Extension du réseau électrique dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de Thol – Convention de passage avec le Syndicat d'Energie et de Ecommunication de l'Ain.

Monsieur le Maire rappelle les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à Thol sont en cours. Les différentes études ont mis en évidence la nécessité de créer une extension du réseau électrique afin d'alimenter le nouveau site. Le nouveau réseau enterré empruntera la parcelle communale cadastrée E 234. le Syndicat d'Energie et de Ecommunication de l'Ain propose une convention afin de formaliser l'autorisation de passage à délivrer par la commune.

Il donne lecture de la proposition de convention et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention proposée par le Syndicat d'Energie et de Ecommunication de l'Ain pour le passage d'une réseau électrique enterré sur la parcelle E 234 dans le cadre de la desserte électrique de la nouvelle station d'épuration.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20250911-2025091110D0036-DE  
Transmission n°ASCL\_2\_2025-09-19T17-25-25.00 (MI263956819)  
Date de télétransmission : 19 septembre 2025  
Date de réception préfecture : 19 septembre 2025